

Compte-rendu du CTSD 71 du 17 mars 2022

Préparation de la rentrée 2022 / 2023

NB : Ce compte-rendu non exhaustif se concentre sur les interventions **FO**. Nous ne nous exprimons pas à la place des autres organisations syndicales, qui ont leurs propres comptes-rendus.

Réponses du DASEN aux déclarations liminaires

À propos des décharges pour le CHSCT (évoquées dans les déclarations du SNES et de l'UNSA) : M. le DASEN est attaché à cette instance. Mais il n'y a pas d'éléments supplémentaires à l'heure actuelle.

À propos de l'Ukraine : 118 personnes sont arrivées dans la Saône-et-Loire, dont 45 mineurs. 20 d'entre eux sont désormais scolarisés. Il n'y a pas de soucis pour l'accueil dans les UPE2A du 1^{er} et 2^d degré. Des heures supplémentaires sont aussi disponibles pour un suivi plus individualisé. Un point quotidien est fait avec la préfecture.

À propos des ULIS : Les ULIS sont ouvertes au second degré et il y aura des stagiaires pour le second degré. Le vivier second degré augmente donc. Ce sont des ouvertures importantes et nécessaires pour les élèves.

Situation dans les collèges :

- Il y a cette année 3,9 ETP supplémentaires dans le département. C'est le seul de l'académie à ouvrir des postes et cela est dû à la solidarité entre les départements. Pour ce qui est des seuils de 30 élèves dès la 6^e : il y a peu de classes à 30 en 6^e et cela permet d'augmenter la marge qualitative. M. le DASEN a rappelé que l'an dernier 24 classes ont été créées avec cette marge.
- Il y a eu peu d'audiences : Camille Chevalier et Charolles uniquement. M. le DASEN ne fait donc pas le même constat que nous, pour lui la situation n'est pas aussi alarmante que ce que l'on dépeint.

SNES : les collègues n'y croient plus. Ils n'y voient pas un moyen d'obtenir des moyens supplémentaires. FO fait le même constat.

Réponse du DASEN : Les audiences ne sont pas là pour distribuer des heures. Cela se verra en juin. C'est important pour le dialogue et ce n'est jamais du temps perdu. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'à l'issue de l'audience des heures soient données immédiatement.

Au sujet des compléments : Limitation des CSD sur 3 établissements. Les services de la DSSEN essaient de prendre en compte au mieux les situations des personnes.

Au sujet des dédoublements : Le dédoublement des classes n'est pas la panacée, et quand cela a porté ses fruits dans les autres pays il y a eu un changement des pratiques. Cela nécessite de la formation.

FO : *On en vient donc bien à la question des moyens. Des moyens pour former ET pour alléger les effectifs.*